



Communiqué AGORATT

Réponse au mail de Cyril Omnes du 27 juin 2023 concernant :

- l'enchaînement d'épreuves spéciales
- la remise des prix

Réponse faite après le comité directeur AGORA-TT visio du 12 juillet.

a) Spéciales enchainées :

- a. Des organisateurs le font déjà, certains depuis quatre ans, d'autres non ; libre à eux de le faire ou non selon la réglementation sportive en vigueur
- b. Quelle est la différence entre une spéciale de 15km (voir plus) et deux spéciales de 7km enchainées ?
Rappel : dans la réglementation, longueur maxi d'une ES : 25km (15km si spéciale de nuit)
- c. « contraire à la sécurité préconisée par la FFSA » comme l'un a écrit : pourquoi ? (voir b))
- d. Une roue crevée dans la 1ere ES pourra être changée dans la liaison entre les 2 spéciales au lieu de tenter de rallier l'arrivée d'une spéciale « normale », donc un plus sécurité
- e. Refueling : l'idée est de ne plus en faire, AGORA-TT l'a déjà écrit
Rappel : cf gestion d'un refueling, article 4.3.2 du règlement standard des rallyes « zone de ravitaillement en carburant »
- f. Sur certaines épreuves, les spéciales sont éloignées de l'assistance ; enchaîner des spéciales permet de diminuer ces retours longs et fastidieux à l'assistance
Rappel : art 4.3.1.1 des règles spécifiques rallyes tout-terrain : la distance entre deux parcs d'assistance ne peut être supérieure à 60km devant comporter une ou deux épreuves spéciales ; la longueur de celle-ci ne pourra excéder 25km (15km en cas d'ES de nuit)
NB : cet art va évoluer pour 2024 : la distance entre deux parcs d'assistance ne peut être supérieure à 45km dont un maximum de 30 km d'ES
Enchaîner des spéciales permet d'optimiser le timing en permettant d'avoir davantage de km de spéciales
- g. Réservoirs : voir point f avec la distance max entre deux assistances

b) Remise des prix :

- a. Si des organisateurs ont fait évoluer leur remise des prix, c'est à la demande de concurrents
- b. Cela permet de terminer cette remise des prix (podiums des 4 catégories) nettement plus tôt qu'une remise des prix habituelle, et donc les concurrents peuvent repartir chez eux plus tôt
- c. Lors d'une remise des prix habituelle, il a été constaté que les concurrents quittaient la salle au fur et à mesure de la cérémonie, et qu'ainsi le dernier podium se faisait devant une salle « vide »
- d. Mais chaque organisateur est libre de sa remise des prix, de son organisation

Quel que soit le sujet de discussion, d'évolution, etc, il y aura des gens pour et d'autres contre. Il aurait été souhaitable d'avoir plus de réponses de chaque catégorie.

Bien que ce « sondage » puisse être interprété, orienté selon les questions posées, AGORA-TT y répond.



Communiqué AGORATT

Concernant l'enchaînement de spéciales, AGORATT n'a pas vocation à imposer un parcours ou un timing aux organisateurs car c'est de leur seule responsabilité, selon leurs contraintes propres. Le seul moule commun qui s'impose à eux c'est la réglementation qui n'interdit pas cette pratique. Le sondage a été présenté et discuté lors du Comité Directeur et le message de ceux ayant répondu est passé même si certains ne sont pas en phase avec les arguments avancés dans les réponses.. C'est maintenant à chaque organisateur d'en tirer les enseignements car il ne peut y avoir un comportement uniforme sur ce sujet, nos rallyes étant différents les uns des autres.

Les organisateurs font tout ce qu'ils peuvent pour organiser leurs épreuves matériellement et financièrement, les pérenniser, et ce entièrement bénévolement.

AGORA-TT rappelle qu'elle a été créée pour rassembler les organisateurs.

Selon ses statuts, AGORA-TT a pour objet la promotion et le développement des rallyes tout-terrain :

- Harmonisation des règlements particuliers et des feuilles d'engagement
- Harmonisation des droits d'engagement
- Harmonisation des remises des prix numéraires
- Harmonisation des signalétiques, des documents de gestion, etc
- Etc

lors de réunions, lors de rencontres lors des épreuves, etc
ceci afin que les personnes extérieures retrouvent le même fonctionnement d'un rallye à l'autre, tout en respectant les règles FFSA (sportives, sécurité) et en étant à l'écoute de tous.

En souhaitant avoir répondu à vos interrogations,

Gilles ROUX, Président d'AGORATT

Fait le 20 juillet 2023